LETTRE
DE M. DE CASAUX
A M. LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Monsieur le Président,

J'apprends avec douleur que l'Assemblée Nationale doit se décider aujourd'hui sur la somme de l'impôt territorial. J'ose vous assurer, M. le Président, que la question de l'impôt en général, est trop loin d'être approfondie pour statuer si promptement sur celui de tous les impôts dont les conséquences sont le plus

incalculables, même indépendamment de l'effet qu'il doit produire sur le prix des fonds nationaux lorsque la nation en expose en vente une aussi prodigieuse quantité : je ne parle que de l'impôt territorial en lui-même, abstraction faite de toute considération momentanée. — S'il étoit vrai qu'on n'a sur ce point aucune idée qui soit juste ou du moins complète ; s'il étoit vrai que celles du comité de l'imposition sont les plus fausses et les plus funestes, combien il seroit essentiel de s'en éloigner le plus possible, de les repousser aussi loin que les circonstances impérieuses de la nécessité peuvent le permettre ! — C'est cependant ce qui me paroît à-peu-près démontré dans l'écrit ci-joint, dont je prends la liberté d'envoyer à l'auguste Assemblée tous les exemplaires qui me restent, à la réserve d'une centaine que je destine aux 83 départemens.

Je n'ai jamais mieux senti l'avantage d'être nul dans tous les pays, que dans un moment où il me paroît de la plus grande importance

de ne pouvoir être soupçonné d'aucun autre intérêt que celui de l'humanité entière, — dont le sort est visiblement dans les mains de l'Assemblée Nationale, et dépend entièrement des décrets qui lui restent à porter.

Je suis avec respect,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre très-humble et très-
obéissant serviteur

Le Marquis DE CASAUX

Paris, le 8 octobre 1790.

A PARIS,

De l'Imprimerie de LEJAY fils, rue de l'Echelle
Saint-Honoré.